



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

Paris, le 28 janvier 2020

Marc-Antoine RALLIER (CASTRES OLYMPIQUE)

Castres Olympique / Racing 92 du samedi 25 janvier 2020 (J14 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Castres Olympique / Racing 92, M. Marc-Antoine RALLIER a été définitivement exclu par l'arbitre à la 48^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Marc-Antoine RALLIER est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 5 février 2020.

M. Marc-Antoine RALLIER est suspendu dans l'attente de cette audience.

Geoffrey DOUMAYROU (STADE ROCHELAIS)

Stade Rochelais / Montpellier Hérault Rugby du samedi 25 janvier 2020 (J14 TOP 14)

Carton rouge et rapport d'un officiel de match

A l'occasion de la rencontre Stade Rochelais / Montpellier Hérault Rugby, M. Geoffrey DOUMAYROU a (i) été définitivement exclu par l'arbitre à la 75^{ème} minute du match et (ii) son comportement a été signalé par un officiel de match.

Les situations visées sont susceptibles de constituer plusieurs infractions aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Geoffrey DOUMAYROU et le club du Stade Rochelais sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 5 février 2020.

M. Geoffrey DOUMAYROU est suspendu dans l'attente de cette audience.



John John ULUGIA (ASM CLERMONT AUVERGNE)

ASM Clermont Auvergne / Stade Français Paris du samedi 25 janvier 2020 (J14 TOP 14)

Citation

A la suite de la rencontre ASM Clermont Auvergne / Stade Français Paris, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. John John ULUGIA pour une action ayant eu lieu à la 4^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. John John ULUGIA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 5 février 2020.

M. John John ULUGIA n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Loïck JAMMES (PROVENCE RUGBY)

USON Nevers Rugby / Provence Rugby du vendredi 24 janvier 2020 (J18 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre USON Nevers Rugby / Provence Rugby, M. Loïck JAMMES a été définitivement exclu par l'arbitre à la 24^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Loïck JAMMES est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 5 février 2020.

M. Loïck JAMMES est suspendu dans l'attente de cette audience.

Pio MUARUA (RC VANNES)

Colomiers Rugby / RC Vannes du vendredi 24 janvier 2020 (J18 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Colomiers Rugby / RC Vannes, M. Pio MUARUA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 70^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.



M. Pio MUARUA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 5 février 2020.

M. Pio MUARUA est suspendu dans l'attente de cette audience.

USON NEVERS RUGBY / PROVENCE RUGBY

Rencontre du vendredi 24 janvier 2020 (J18 PRO D2)

Rapport du Représentant fédéral

Une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le Représentant fédéral désigné sur la rencontre. L'USON Nevers Rugby et Provence Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 5 février 2020.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

